

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 23 AVRIL 2014**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille quatorze, le 23 avril à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 14 avril 2014, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Dominique BAESJOU, Véronique HERAUD, Annick DEVAUD, Peggy LUTON et Virginie CANARD et que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Thierry TURBE, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC et Jean-Claude BROCHARD.

Etait absente excusée : Madame Emmanuelle CURRAN.

Pouvoir : Madame Emmanuelle CURRAN à Madame Véronique HERAUD.

Secrétaire de séance : Madame Annick DEVAUD.

Assistaient à la séance : Madame Catherine COPPIN, Directeur Général des Services et Monsieur Thomas TOINEL, Assistant de Direction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime décide d'ajouter à l'ordre du jour la question du plan de financement des travaux d'aménagement de la mairie en vue de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR).

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2014.**

Avant de demander l'approbation du compte-rendu de la dernière séance de Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique que, suite à l'intervention de Madame CANARD, la politique en faveur du logement a été intégrée à la Commission « Vie quotidienne ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 2 avril 2014.

**2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 13 FEVRIER 2014**

Monsieur le Maire indique que la Commission Paritaire des Marchés est notamment chargée de donner un avis sur l'installation des commerçants sur les marchés après consultation du

Syndicat des Commerçants non sédentaires. Il donne ensuite la parole à Madame TURBE qui expose le contenu des travaux de cette Commission lors de sa réunion du 14 février 2014 dont objet principal était l'ouverture du marché du Mail pour la saison 2014.

*« Après consultation des commerçants, un nombre suffisant d'entre eux s'engage à venir dès le 12 avril 2014. Les horaires proposés l'an passé semblent avoir convenu et seront réappliqués cette année :*

- 7 H 15 ouverture des portes au Mail et bornes dans le centre village,
- 8 H 00 ouverture à la clientèle,
- 13 H 30 arrêt des ventes,
- 14 H 00 dernier délai pour le départ des commerçants.

*Monsieur Franck SOUBEYRAND reprendra ses fonctions de placier sur les 2 marchés dès le 12 avril.*

*Le marché du Mail sera nettoyé par le personnel de l'entreprise RE-NET qui a donné entière satisfaction en 2013. Le centre village étant nettoyé régulièrement par les Services Techniques de la commune.*

*Afin de préparer l'ouverture du marché du Mail, Béatrice TURBE propose que les nouveaux commerçants et ceux qui souhaitent modifier leur banc, de faire les travaux en semaine 13. La semaine 14 étant réservée au ménage effectué par les Services Techniques. Semaine 15 les commerçants pourront faire le ménage de leur banc et installer leurs produits.*

*Pendant les semaines 13 et 15, les commerçants doivent appeler la mairie au plus tard la veille afin de prévoir l'ouverture et la fermeture des portes du marché.*

### 1 – FONCTIONNEMENT DU MARCHE DU MAIL

*Le marché ouvrira le 12 avril (suivant les jours définis par la commission) et fermera ses portes le dimanche 7 septembre 2014. Si toutefois les travaux d'aménagement de l'espace Mail devaient commencer, la fermeture serait avancée au dimanche 31 août 2014 et la première semaine de septembre serait consacrée au déménagement des bancs et du matériel de chacun.*

### 2 – PAIEMENT DES DROITS DE PLACE

*B. TURBE informe les membres de la commission que cette année encore, quelques commerçants ne se sont pas totalement acquittés de leurs droits de place, malgré de nombreuses relances et des titres émis en Trésorerie. S'il est toujours possible de récupérer les sommes dues auprès de commerçants qui souhaitent revenir cette année, c'est beaucoup plus difficile pour ceux qui arrêtent leur activité, changement d'adresse et ne répondent plus au téléphone...*

*Après concertation, la commission décide que Monsieur PARANT ne pourra pas se réinstaller sur son banc cette année pour cette même raison. La commission attribue le banc*

*soit 3 mètres linéaires à Madame Maud LECOMTE qui propose la vente de raviolis, pâtes et sauces italiennes. (sur ce cas précis Laure TRICHARD ne se prononce pas)*

*La commission accepte le retour d'un commerçant qui connaît de réelles difficultés (huitres) mais qui souhaite continuer le remboursement et régler au placier son droit de place 2014 toutes les semaines.*

*Un marchand de légumes n'a toujours pas payé ses droits de place de l'an passé et a rompu tous contacts avec la mairie. Il se pourrait qu'il cesse son activité au centre village. Dans ce cas, il faudrait demander à Monsieur Frédéric JAFFRES de se « dédoubler » ou si ce n'est pas possible contacter d'autres marchands de fruits et légumes : c'est indispensable à partir du 12 avril.*

### 3 – CESSATION D'ACTIVITE

*Monsieur MARQUE (marchand de vin), nous a informés de sa cessation d'activité, il proposait la candidature de Madame Viviane AUBERT. La commission met cette candidature en attente. Le banc lui sera accordé.*

### 4 – DEMANDE D'EMPLACEMENT

*Un fromager affineur demande également l'autorisation de s'installer (avec une remorque de 4 ml) à l'extérieur du marché du Mail et aussi au centre village à partir de début juin et cela 6 fois par semaine (du lundi au samedi). La commission propose 1 à 2 jours par semaine au centre village en l'absence des autres marchands de fromage et 4 à 5 jours par semaine au marché du mail à l'extérieur. Par contre la commission n'accepte pas la vente de vins du Languedoc/Roussillon, l'offre étant déjà suffisante.*

*Un « Food Truck » viendra dans la zone alimentaire à l'extérieur du marché du Mail tous les matins (jours de marché). Les après-midi le véhicule pourra s'installer sur le parking de la Pergola. Un chevalet est autorisé mais pas de « drapeau flamme », pas de terrasse, ni table, ni chaise.*

*D'autres candidatures sont acceptées pour les deux marchés en extérieur. Celles qui ont été refusées auraient déséquilibré l'offre.*

*Un boucher-charcutier souhaitait venir en juillet/août au centre village. Après l'avoir contacté, celui-ci nous informe qu'il a changé son projet et n'a pas de camion magasin.*

### 5 – DIVERS

*Un différend oppose toujours deux commerçants sur 2 produits en concurrence. La commission maintient sa décision de l'an passé, regrette cette mauvaise ambiance mais espère qu'avec le départ d'un troisième concurrent du marché les choses s'apaiseront. »*

## 3 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée les règles de vote des Comptes Administratifs qui doit se dérouler en dehors de sa présence en sa qualité de pouvoir exécutif de la Collectivité et

propose de présenter l'ensemble de ces documents avant de les présenter à l'approbation du Conseil Municipal, ce qui est accepté à l'unanimité des élus.

### **3.1 – COMMUNE – COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur le Maire présente les réalisations 2013 du budget principal de la Commune.

#### Section de fonctionnement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
011 – Charges à caractère général	645 400,00	570 113,14
012 – Charges de personnel	975 500,00	965 045,10
014 – Atténuations de produits	8 000,00	7 130,00
65 – Autres charges de gestion courante	252 500,00	237 505,19
66 – Charges financières	133 000,00	130 560,71
67 – Charges exceptionnelles	5 600,00	2 994,66
042 – Opérations d'ordre de sect à sect	21 240,00	21 227,38
023 – Virement à l'investissement	1 110 760,00	0,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 152 000,00</b>	<b>1 934 576,18</b>

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
002 – Excédent reporté	316 398,56	0,00
013 – Atténuation de charges	29 300,00	36 235,94
70 – Produits des services du domaine	101 700,00	124 075,05
73 – Impôts et taxes	1 851 601,44	2 003 795,09
74 – Dotations et participations	717 000,00	724 125,57
75 – Autres produits de gestion courante	110 000,00	81 807,27
76 – Produits financiers	0,00	29,45
77 – Produits exceptionnels	26 000,00	42 277,34
<b>Total des recettes</b>	<b>3 152 000,00</b>	<b>3 012 345,71</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>+ 1 077 769,53</b>

#### Section d'investissement

##### Opérations non affectées

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	338 300,00	279 787,55
Recettes	3 339 300,00	2 055 814,06

##### 1002 – Matériel service technique

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	10 000,00	5 542,79
Recettes	0,00	0,00

1003 – Matériel services administratifs

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	11 000,00	5 724,30
Recettes	0,00	0,00

1004 – Matériel divers services

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	10 300,00	8 568,19
Recettes	0,00	0,00

1005 – Travaux de bâtiments

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	132 300,00	47 293,43
Recettes	0,00	0,00

1006 – Travaux de V.R.D.

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	319 980,00	288 187,98
Recettes	139 800,00	140 723,53

1007 – Plages

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	5 000,00	2 224,56
Recettes	5 500,00	0,00

1008 – Travaux SDEER

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	11 400,00	908,47
Recettes	1 400,00	1 741,05

1010 - Travaux d'environnement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	824 500,00	824 175,94
Recettes	134 500,00	46 175,00

12 – L'île aux Loisirs

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	1 000,00	0,00
Recettes	0,00	0,00

### 119 – Ilot de la mairie

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	2 240 150,00	662 396,48
Recettes	503 690,00	350 000,00

### 120 – Espace du marché du Mail

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	936 500,00	77 283,65
Recettes	695 000,00	300 000,00

### 121 – Travaux tempête Xynthia

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	0,00	0,00
Recettes	0,00	41 866,50

### Opérations d'ordre

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	115 800,00	115 471,01
Recettes	137 040,00	136 698,39

### Ensemble de la section d'investissement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
Dépenses	4 956 230,00	2 317 564,35
Recettes	4 956 230,00	3 073 018,53
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 755 454,18</u>

## **3.2 – BUDGET ANNEXE « CAMPING LE REMONDEAU » – COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui présente les réalisations 2013 du budget annexe « Camping Le Rémondeau ».

### Section de fonctionnement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
011 – Charges à caractère général	251 800,00	227 856,42
012 – Charges de personnel	150 900,00	148 078,71
65 – Autres charges de gestion courante	37 100,00	37 100,00
66 – Charges financières	5 500,00	4 666,08
67 – Charges exceptionnelles	200,00	0,00
68 – Dotations aux amortissements	29 610,00	29 268,66
69 – Impôts sur les bénéficiaires	1 500,00	586,00
023 – Virement à l'investissement	14 570,00	0,00
<u>Total des dépenses</u>	<u>49 180,00</u>	<u>447 555,87</u>

002 – Excédent reporté	37 089,29	0,00
013 – Atténuations de charges	0,00	375,36
70 – Produits des services du domaine	410 090,71	431 902,05
74 - Subventions	24 000,00	25 000,02
75 – Autres produits de gestion courante	20 000,00	20 022,70
77 – Produits exceptionnels	0,00	1 706,94
<u>Total des recettes</u>	<u>491 180,00</u>	<u>479 007,07</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 31 451,20</u>

#### Section d'investissement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
001 – Déficit reporté	5 000,08	0,00
16 – Capital des emprunts	36 105,75	36 033,70
21 – Immobilisations corporelles	308 300,00	88 607,96
<u>Total des dépenses</u>	<u>349 405,83</u>	<u>124 641,66</u>
021 – Virement du fonctionnement	14 570,00	0,00
1068 – Résultat affecté	5 225,83	5 225,83
16 - Emprunts	300 000,00	0,00
28 - Amortissements	29 610,00	29 268,66
<u>Total des recettes</u>	<u>349 405,83</u>	<u>34 494,49</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>- 90 147,17</u>

### **3.3 – BUDGET ANNEXE « ZONE DE MOUILLAGES » – COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur BERTHELOT poursuit avec la présentation du Compte Administratif 2013 du budget annexe « Zone de Mouillages »

#### Section de fonctionnement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
011 – Charges à caractère général	45 160,00	26 628,52
65 – Charges de gestion courante	100,00	1,02
66 – Charges financières	7 710,00	7 209,63
67 – Charges exceptionnelles	100,00	0,00
68 – Dotations aux amortissements	3 420,00	3 410,05
023 – Virement à l'investissement	6 770,00	0,00
<u>Total des dépenses</u>	<u>63 260,00</u>	<u>37 249,22</u>

002 – Excédent reporté	33 265,75	0,00
70 – Produits des services du domaine	29 994,25	31 301,97
<u>Total des recettes</u>	<u>63 260,00</u>	<u>31 301,97</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>5 947,25</u>

#### Section d'investissement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
001 – Déficit reporté	3 391,43	0,00
16 – Capital des emprunts	11 188,57	10 252,80
<u>Total des dépenses</u>	<u>14 580,00</u>	<u>10 252,80</u>
021 – Virement du fonctionnement	6 770,00	0,00
1068 – Résultat affecté	3 391,43	3 391,43
16 – Dettes diverses	998,57	1 400,00
28 - Amortissements	3 420,00	3 410,05
<u>Total des recettes</u>	<u>14 580,00</u>	<u>8 201,48</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>2 051,32</u>

### **3.4 – BUDGET ANNEXE « ECOTAXE » – COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur BERTHELOT termine avec le Compte Administratif 2013 du budget annexe « Ecotaxe ».

#### Section de fonctionnement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
011 – Charges à caractère général	69 360,00	19 225,09
023 – Virement à l'investissement	129 000,00	0,00
<u>Total des dépenses</u>	<u>198 360,00</u>	<u>19 225,09</u>
002 – Excédent reporté	89 359,76	0,00
73 – Produits de l'écotaxe	109 000,24	110 155,00
<u>Total des recettes</u>	<u>198 360,00</u>	<u>110 155,00</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 90 929,91</u>

#### Section d'investissement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
001 – Déficit reporté	10 831,30	0,00
13 – Dotations et subventions	4 000,00	0,00
21 – Immobilisations corporelles	125 000,00	5 719,27
<u>Total des dépenses</u>	<u>139 831,30</u>	<u>5 719,27</u>



021 – Virement du fonctionnement	129 000,00	0,00
1068 – Résultat affecté	10 831,30	10 831,30
<u>Total des recettes</u>	<u>139 831,30</u>	<u>10 831,30</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 5 112,03</u>

### **3.5 – BUDGET ANNEXE « ZONE D’ACTIVITES DE BATIMENTS AGRICOLES » – COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Monsieur le Maire reprend la parole pour présenter le Compte Administratif 2013 du budget annexe « Zone d’activités de bâtiments agricoles ».

#### Section de fonctionnement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
011 – Charges à caractère général	3 760,00	0,00
65 – Charges de gestion courante	10,00	0,00
66 – Charges financières	1 500,00	1 365,41
68 – Dotations aux amortissements	740,00	739,93
023 – Virement à l’investissement	3 560,00	0,00
<u>Total des dépenses</u>	<u>9 570,00</u>	<u>2 105,34</u>
002 – Excédent reporté	2 878,43	0,00
70 – Produits des services du domaine	6 691,57	6 700,00
75 – Produits de gestion courante	0,00	1,32
<u>Total des recettes</u>	<u>9 570,00</u>	<u>6 701,32</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 4 595,98</u>

#### Section d’investissement

	Prévisions 2013 (€)	Réalisations 2013 (€)
001 – Déficit reporté	3 812,33	0,00
16 – Capital des emprunts	3 950,00	3 947,28
20 – Immobilisations incorporelles	350,00	350,00
<u>Total des dépenses</u>	<u>8 112,33</u>	<u>4 297,28</u>
021 – Virement du fonctionnement	3 560,00	0,00
10 – Réserves	3 812,33	3 812,33
28 - Amortissements	740,00	739,93
<u>Total des recettes</u>	<u>8 112,33</u>	<u>4 552,26</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>+ 254,98</u>

Monsieur le Maire quitte l'hémicycle et Madame DEVAUD, doyenne d'âge, prend la présidence de l'Assemblée.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs 2013 de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées, le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice 2013 et sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2013 de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe ».

Monsieur le Maire rejoint l'Assemblée qu'il remercie de sa confiance et en reprend la présidence.

#### **4 - COMPTES DE GESTION 2013**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que les Comptes de Gestion sont établis par le Trésorier de Saint Martin, comptable de la Collectivité et garant de la bonne utilisation des deniers publics et qu'à ce titre, ces documents doivent être conformes au centime près aux Comptes Administratifs dressés par le Maire en sa qualité d'ordonnateur de la Collectivité, ce qui est le cas pour tous les budgets gérés au cours de l'exercice 2013.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2013 de la Commune et de ses budgets annexes,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles », « Ecotaxe » et « Maison médicale » dressés pour l'exercice 2013 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **5 – AFFECTATIONS DES RESULTATS ANTERIEURS AUX BUDGETS 2014**

### **5.1 – BUDGET « COMMUNE » - AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif de la Commune de La Couarde-sur-Mer pour 2013, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 077 769,53 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 755 454,18 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2013 et des recettes certaines à recevoir à la même date, qui présente un déficit de 1 229 825,66 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013,

Considérant que le budget 2013 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 1 110 760,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2014 de la Commune le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation à l'excédent d'investissement reporté (compte 001) pour 933 157,88 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 296 667,78 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 1 097 500,31 €.

### **5.2 – BUDGET ANNEXE « CAMPING LE REMONDEAU » - AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Camping Le Rémondeau » pour 2013, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 31 451,20 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 90 147,17 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2013 et des recettes certaines à recevoir à la même date, qui présente un excédent de 80 307,96 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013,

Considérant que le budget 2013 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 14 570,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2014 du camping « Le Rémondeau » le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 95 147,25 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 14 839,29 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 53 701,20 €.

### **5.3 – BUDGET ANNEXE « ZONE DE MOUILLAGES » - AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Zone de Mouillages » pour 2013, qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 5 947,25 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 2 051,32 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2013 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013,

Considérant que le budget 2013 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 6 770,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2014 du camping « Zone de Mouillages » le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 5 442,75 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 5 442,75 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 21 875,75 €.

### **5.4 – BUDGET ANNEXE « ECOTAXE » - AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Ecotaxe » pour 2013, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 90 929,91 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 5 112,03 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2013 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013,

Considérant que le budget 2013 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 129 000,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2014 du camping « Ecotaxe » le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 5 719,27 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 5 719,27 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 174 570,40 €.

#### **5.5 – BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DE BATIMENTS AGRICOLES » - AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Zone d'Activités de Bâtiments Agricoles » pour 2013, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 4 595,98 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement s'élevant à 254,98 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2013 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013,

Considérant que le budget 2013 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 3 560,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2014 du camping « Zone d'Activités de Bâtiments Agricoles » le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 3 557,35 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 3 557,35 €,

- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 3 917,06 €.

## **6 – COMMUNE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Supplémentaire 2013 de la Commune comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2014 (€)
011	Charges à caractère général	46 000,00
65	Charges de gestion courante	- 20 000,00
023	Virement à l'investissement	1 061 380,00
042	Opérations d'ordre de S à S	23 320,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 110 700,00</b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BS 2014 (€)
002	Excédent reporté	1 097 500,31
73	Impôts et taxes	8 999,69
74	Dotations et subventions	13 000,00
75	Produits de gestion courante	- 10 000,00
77	Produits exceptionnels	1 200,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 110 700,00</b>

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	BS 2014 (€)
Dépenses	16 000,00
Recettes	2 423 265,00

Opérations d'ordre

	BS 2014 (€)
Dépenses	10 670,00
Recettes	33 990,00

Opération 1002 – Matériel service technique

	BS 2014 (€)
Dépenses	1 000,00
Recettes	0,00

Opération 1004 – Matériel divers services

	BS 2014 (€)
Dépenses	21 000,00
Recettes	0,00

## Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	BS 2014 (€)
Dépenses	84 600,00
Recettes	0,00

## Opération 1006 – Travaux de VRD

	BS 2014 (€)
Dépenses	25 500,00
Recettes	0,00

## Opération 1007 – Plages

	BS 2014 (€)
Dépenses	4 000,00
Recettes	0,00

## Opération 1008 – Travaux SDEER

	BS 2014 (€)
Dépenses	500,00
Recettes	0,00

## Opération 1010 – Travaux d'environnement

	BS 2014 (€)
Dépenses	0,00
Recettes	88 325,00

## Opération 119 – Ilot de la mairie

	BS 2014 (€)
Dépenses	1 432 700,00
Recettes	153 690,00

## Opération 120 – Espace du marché du Mail

	BS 2014 (€)
Dépenses	1 826 300,00
Recettes	723 000,00

## Résultat général de la section d'investissement

	BS 2014 (€)
Dépenses	3 422 270,00
Recettes	3 422 270,00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les offres reçues pour les travaux d'aménagement de l'espace du marché du Mail permettent de prévoir le début de cette réalisation dès 2014. Il indique en effet que l'estimation TTC s'élevait à 3 706 491 € alors que les offres présentées se montent à 3 436 834 €, soit environ 7 % de moins que les prévisions globales avec moins 12 % pour la partie bâtiments et plus 3 % pour la partie voirie, partie sur laquelle il existe une marge de négociation sur les installations de chantier si l'opération est menée d'à filée. Il ajoute que le delta entre l'estimation et les crédits budgétés pour 2014 correspondent au montant de la TVA qui sera remboursée l'année suivante, soit dès 2015.

## **7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2014**

Sur proposition de Monsieur le Maire le montant des subventions accordées aux associations au titre de l'exercice 2014 est arrêté comme suit sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

<u>Organismes</u>	<u>Subvention 2014 (€)</u>
Caisse des écoles	23 000.00
Chambre des Métiers 17	144.00
Office de Tourisme	60 000.00
Bibliobus	127.70
Club de l'Amitié	2 200.00
Harmonie Municipale	4 500.00
Oyats	200.00
Anciens Combattants	300.00

## **8 – BUDGETS PRIMITIFS 2014**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui présente les prévisions budgétaires 2014 des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de Mouillages » et « Ecotaxe ».

### **8.1 – CAMPING « LE REMONDEAU » - BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal unanime arrête comme suit le Budget Primitif du « Camping Le Rémondeau » au titre de l'exercice 2014.



Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
011	Charges à caractère général	221 300,00
012	Charges de personnel	155 720,00
65	Charges de gestion	36 000,00
66	Charges financières	3 900,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
68	Amortissements	34 390,00
69	Impôts sur les bénéfices	1 000,00
023	Virement à l'investissement	78 010,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>530 520,00</b>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
002	Excédent reporté	53 701,20
70	Produits et ventes	431 819,49
74	Subvention CDC	24 999,31
75	Produits de gestion	20 000,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>530 520,00</b>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
001	Déficit reporté	95 147,25
16	Capital des emprunts	37 400,00
21	Immobilisations corporelles	294 692,04
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>427 239,29</b>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
021	Virement du fonctionnement	78 010,00
1068	Résultat affecté	14 839,29
16	Emprunts	300 000,00
28	Dotations aux amortissements	34 390,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>427 239,29</b>

**8.2 – CAMPING « ZONE DE MOUILLAGES » - BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal unanime arrête comme suit le Budget Primitif « Zone de Mouillages » au titre de l'exercice 2014.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
011	Charges à caractère général	37 900,00
65	Charges de gestion courante	100,00
66	Charges financières	3 100,00
67	Charges exceptionnelles	100,00
68	Dotations aux amortissements	3 500,00
023	Virement à l'investissement	7 100,00
	TOTAL DEPENSES	51 800,00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
002	Excédent reporté	21 875,75
70	Ventes de produits et services	29 924,25
	TOTAL RECETTES	51 800,00

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
001	Déficit reporté	5 442,75
16	Emprunts et dettes	11 657,25
	TOTAL DEPENSES	17 100,00

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
10	Capitaux	5 442,75
021	Virement du fonctionnement	7 100,00
16	Cautions	1 057,25
28	Amortissements	3 500,00
	TOTAL RECETTES	17 100,00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Sites va être saisie afin d'obtenir une autorisation de désenvasage et que ces travaux sont envisagés avec l'AEMA à compter de l'automne prochain et dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

### **8.3 – ECOTAXE - BUDGET PRIMITIF 2014**

Le Conseil Municipal unanime arrête comme suit le Budget Primitif « Ecotaxe » au titre de l'exercice 2014.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
011	Charges à caractère général	65 500,00
023	Virement à l'investissement	169 000,00
	TOTAL DEPENSES	234 500,00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	
002	Excédent reporté	174 570,40
73	Dotations Ecotaxe CDC	59 929,60
	TOTAL RECETTES	234 500,00

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	
001	Déficit reporté	5 719,27
13	Dotations et subventions	4 000,00
21	Immobilisations corporelles	165 000,00
	TOTAL DEPENSES	174 719,27

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	
021	Virement du fonctionnement	169 000,00
10	Dotations	5 719,27
	TOTAL RECETTES	174 719,29

Monsieur le Maire fait remarquer que les crédits budgétaires de l'Ecotaxe peuvent paraître importants mais qu'ils sont destinés à mener à bien le projet d'aménagement de l'arrière plage des Prises dès que le Plan Local d'Urbanisme sera approuvé avec le déclassement des parcelles appartenant à l'Office National des Forêts et leur échange avec une superficie équivalente.

Il ajoute que la Commune est dans l'attente d'une autorisation sur 5 années pour juin prochain qui permettrait de pouvoir remonter le sable en pied d'enrochements avec une aide financière du Conseil Général à hauteur de 50 % et que ces actions seraient financées sur l'écotaxe.

#### **8.4 - ZONE D'ACTIVITES DE BATIMENTS AGRICOLES – BUDGET PRIMITIF 2014**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Budget Primitif 2014 du budget annexe « Zone d'activités de bâtiments agricoles » est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
011	Charges à caractère général	5 000,00
65	Charges de gestion courante	100,00
66	Charges financières	1 400,00
023	Virement à l'investissement	4 100,00
	TOTAL DEPENSES	10 600,00

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
002	Excédent reporté	3 917,06
70	Ventes de produits et services	6 682,94
	TOTAL RECETTES	10 600,00

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
001	Déficit reporté	3 557,35
16	Capital des emprunts	4 100,00
	TOTAL DEPENSES	7 657,35

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2014 (€)
021	Virement du fonctionnement	4 100,00
10	Dotations	3 557,35
	TOTAL RECETTES	7 657,35

## **9 - PHASE 2 DE RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu le jour-même par lequel les services préfectoraux demandent que le Conseil Municipal délibère à nouveau sur le plan de financement des travaux de restructuration de l'îlot de la mairie et sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), sachant que cette demande de financement avait été rejetée en 2013 du fait de l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire mise à disposition des services départementaux de l'Etat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, afin d'assurer le financement de la phase 2 de la restructuration de l'îlot de la mairie concernant les travaux lourds de réhabilitation du bâtiment de la mairie qui se déroulent en 2013-2014, le Conseil Municipal unanime charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la DETR 2014 selon le plan de financement suivant.

Travaux	889 582,19 €	DETR (plafond)	120 000,00 €
		Conseil Général	61 305,00 €
		Emprunt	350 000,00 €
		Autofinancement	358 277,19 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>889 582,19 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>889 582,19 €</b>

## **10 - ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier du 17 février 2014, les services de la Trésorerie de Saint Martin demandent que l'Assemblée délibérante admette les créances suivantes en non-valeur :

- Titre émis en facturation de l'ALSH juillet et août 2011 pour 264,20 €, les poursuites restant sans effet
- Titre émis pour trop-versé sur salaire d'un saisonnier pour 455,36 €, la somme étant irrécouvrable

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition sachant que les crédits budgétaires nécessaires sont prévus.

## **11 - PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire explique que, dans chaque Commune est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de sept membres :

- Le Maire ou l'Adjoint délégué
- 6 commissaires titulaires
- 6 commissaires suppléants

Il indique également que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes et qu'un commissaire doit être domicilié en dehors de la Commune.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants (en nombre égal) étant désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal, il demande à l'Assemblée délibérante de proposer 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose les personnes suivantes pour être nommés commissaires de la CCID tout en étant conscient que les 24 noms demandés n'ont pas été atteints :

- Michel PELLETIER – 3 rue de l'Océan – 17670 LA COUARDE
- Jacques PELLETIER – 9 rue du Ventoux – 17670 LA COUARDE
- François BONDI – route d'Ars – 17670 LA COUARDE

- Christian PIERRE-PIERRE – 30 rue de l’Hortie – 17670 LA COUARDE
- Philippe MARSAC – 8 route du Bois – 17670 LA COUARDE
- Yannis PICHAUD – 20 Zone Artisanale – 17670 LA COUARDE
- Corinne PALITO – 4 rue du Peu des Hommes – 17670 LA COUARDE
- Claude BRULLON – route de déviation – 17670 LA COUARDE
- Claude CHAUVEAU – 16 rue de l’Océan – 17670 LA COUARDE
- Richard CHEVET – 1 allée de l’Olivette – 17670 LA COUARDE
- Marc DE LAFORCADE – Villa « Kassai » - rue des Chardons Bleus – 17670 LA COUARDE
- Renaud GUERILLON – Les Jardins d’Olivet – 410 rue Philippe de Commynes – 45160 OLIVET
- Marc-Antoine DE SAINT POL – 75 rue Michel Ange – 75016 PARIS

Pour l’information complète de l’Assemblée délibérante, Monsieur le Maire explique le rôle déterminant de la CCID pour le respect de l’équité des contribuables devant l’impôt local ainsi que le travail réalisé en 2011 pour réactualiser le classement des différentes habitations couardaises.

## **12 - DESIGNATION DU DELEGUE DU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire explique que, depuis 2008, la Commune de La Couarde-sur-Mer est adhérente au Comité National d’Action Sociale (CNAS), ce qui permet à ses agents de bénéficier d’avantages divers et variés tels que des chèques-vacances, des entrées de cinéma à prix préférentiel, des aides financières en cas de besoin, ...

Afin de représenter la Commune au sein de cette instance, il propose au Conseil Municipal de désigner l’un de ses membres sachant que Rémy PALITO est candidat.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime désigne Monsieur Rémy PALITO pour représenter la Commune au sein du CNAS.

## **13 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA SPL POMPES FUNEBRES PUBLIQUES LA ROCHELLE-RE-AUNIS**

Monsieur le Maire explique que, depuis 2012, la Commune de La Couarde-sur-Mer participe au capital de la SPL Pompes Funèbres Publiques La Rochelle-Ré-Aunis à hauteur de 100 € et qu’à ce titre, elle est représentée par un membre du Conseil Municipal au sein de l’Assemblée spéciale de la SPL et de l’Assemblée générale des actionnaires de la société.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime désigne Monsieur Rémy PALITO pour représenter la Commune à la SPL Pompes funèbres Publiques La Rochelle-Ré-Aunis.

## **14 - COMMISSION D’APPEL D’OFFRES – RECTIFICATION DES DONNEES DE LA DELIBERATION DU 2 AVRIL 2014**

Monsieur le Maire explique que, lors de l’élection des membres de la Commission d’Appel d’Offres qui a eu lieu le 2 avril dernier, une erreur s’est glissée dans le paragraphe d’introduction relatif aux seuils de saisine obligation de ladite Commission.

Il propose donc au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de modifier ce texte de la façon suivante :

« La Commission d'Appel d'Offres est chargée d'attribuer les marchés dont le montant estimatif est supérieur ou égal à 207 000 € HT (et non 414 000 € HT) pour les fournitures et services et à 5 186 000 € HT pour les travaux. »

## **15 - MODIFICATION DE LA CHARTE DES ENSEIGNES ET TERRASSES COMMERCIALES**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui indique que, par décision du 6 février 2014, le Conseil Municipal a approuvé la charte des enseignes et terrasses commerciales qui a fait l'objet d'un travail en commission économie débuté en septembre 2013 en collaboration avec le bureau d'études PERNET de La Rochelle. Elle explique qu'après les premières applications, certaines imprécisions et incohérences ont été relevées empêchant la bonne application de la charte.

En conséquence, elle propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de modifier la charte de la manière suivante en la simplifiant et en supprimant la distinction entre les commerçants du centre-bourg et du reste du village :

Page 13

### **1. LES FACADES COMMERCIALES**

#### **1.4. Les structures bâchées fermées**

*Les structures bâchées fermées sont autorisées sous conditions définies ci-après :*

***~~Dans le centre bourg (rue Pasteur, Grande Rue, rue de la Plage, rue de St Martin, rue des Tuileries, rue Aristide Briand) :~~***

- ***Pour les restaurants, les structures bâchées fermées sont autorisées à l'année à condition d'une activité d'au moins 10 mois sur 12. Les structures bâchées devront être amovibles.***
- ***Pour les commerces autres que les restaurants, les structures bâchées fermées sont autorisées uniquement entre le 15 mars et le 15 novembre. Après le 15 novembre, les structures seront démontées et débarrassées.***

***~~Dans les autres secteurs (hors centre bourg) : les structures bâchées fermées sont autorisées uniquement entre le 15 mars et le 15 novembre. Après le 15 novembre, les structures seront démontées et débarrassées.~~***

***Les structures bâchées sont autorisées après autorisation d'urbanisme pour les installations situées sur le domaine privé et délibération du Conseil Municipal pour les installations situées sur le domaine public (étude au cas par cas).***

***~~Les structures fermées seront soumises à autorisation (d'urbanisme et d'occupation du domaine public) en cas de travaux ou modification.~~***

**Sur la partie du Peu-Ragot menant à la plage, les structures bâchées sont interdites sur le domaine public.**

*En cas de fermeture de l'établissement, les structures fermées devront être démontées et débarrassées.*

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de modifier en conséquence l'arrêté N°9/2014 relatif au règlement d'occupation du domaine public à titre commercial qui reprend ces dispositions dans son article 7.

## **16 - MODIFICATION DES TARIFS DE L'ALSH**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HERAUD qui explique que depuis mars 2014, les repas des enfants à la cantine font l'objet d'une facturation mensuelle en lieu et place de l'achat par les familles de tickets de cantine.

Le service cantine étant également proposé les mercredis et durant les vacances scolaires aux enfants qui fréquentent l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « L'Ile aux Loisirs », elle indique qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal, instance compétente en matière de fixation des tarifs communaux, modifie les tarifs de l'ALSH pour qu'y soit inclus le prix du repas (2,50 €).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime fixe les tarifs de l'ALSH comme suit :

QF	Matin	Matin + repas	Repas +AM	AM	Journée sans repas	Journée avec repas	Retard
1501 et +	4,55 €	9,00 €	10,95 €	6,50 €	11,05 €	15,50 €	5,00 €
801 à 1500	4,20 €	8,50 €	10,30 €	6,00 €	10,20 €	14,50 €	5,00 €
401 à 800	3,85 €	8,00 €	9,65 €	5,50 €	9,35 €	13,50 €	5,00 €
0 à 400	3,50 €	7,50 €	9,00 €	5,00 €	8,50 €	12,50 €	5,00 €

## **16 - MINI CAMP D'ETE - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire demande à Madame HERAUD de présenter cette question. Elle explique que, dans le cadre du Projet Educatif Local, mené par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, les directeurs des centres de loisirs ont décidé de renouveler, pour la 3<sup>ème</sup> année, leur demande quant au projet de mini-camps de l'été, qui est un franc succès pour les structures et que, la Communauté de Communes prenant à sa charge financière les coûts de transport et d'hébergement, il reste aux collectivités et associations organisatrices à financer les prestations sur place, l'alimentation et bien sûr les frais de personnel.

Elle indique que, devant la pluralité des prises en charge de ces mêmes frais, et afin de se mettre en conformité avec la législation, les directeurs des services communaux, les directeurs



d'ALSH et les élus ont travaillé sur la durée du temps de travail des agents territoriaux et la rémunération de ces agents et précise que le décret N° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique stipule :

- la durée du temps de travail effectif est fixée à 35h par semaine décomptée sur une base annuelle de 1607h. Cette durée peut être supérieure à 35 heures hebdomadaires en fonction des périodes et des accords établis au sein des collectivités.
- tout agent ne peut effectuer plus de 48 heures hebdomadaires de travail.
- la durée quotidienne de travail est fixée à 10 heures maximum.
- le repos quotidien de tout agent ne peut être inférieur à 11 heures.
- l'amplitude horaire maximale d'une journée de travail est fixée à 12 heures.
- le travail de nuit comprend au moins la période 22h-5h ou toute autre période de 7 heures consécutives entre 22h et 7 h.

Madame HERAUD explique que toutes ces règles, indispensables par ailleurs, ne permettent pas aujourd'hui d'organiser un mini-camp dans des conditions financières acceptables, car les employeurs sont également tenus par les obligations réglementaires de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, c'est-à-dire les taux d'encadrement et les obligations pédagogiques (applicables sans dérogation pour la sécurité de tous).

Le décret précisant qu' « il peut être dérogé aux règles énoncées ci-dessus lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, par décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au comité technique compétent. », elle propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité l'organisation suivante qui sera présentée aux salariés concernés puis à la Commission Technique Paritaire :

MINI CAMP DU 7 AU 11 JUILLET 2014

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Total
Animateur 1	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	55 h
	3 h de nuit	3 h de nuit		3 h de nuit		9 h
Animateur 2	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	55 h
	3 h de nuit		3 h de nuit	3 h de nuit		9 h
Animateur 3	11 h	11 h	11 h	11 h	11 h	55 h
		3 h de nuit	3 h de nuit			6 h

Ainsi que le plan de compensation suivant :

- ✓ Animateur 1 : Contractuel BAFA
  - Intégration de 55 heures de travail effectif dans le planning annuel ;
  - 9 heures de nuit rémunérées en tant que telles.
- ✓ Animateur 2 : Contractuel BAFA
  - 14 heures supplémentaires rémunérées avec une majoration de 25 %
  - 6 heures supplémentaires rémunérées avec une majoration de 27 %
  - 9 heures de nuit rémunérées en tant que telles.
- ✓ Animateur 3 : Stagiaire BAFA
  - 20 heures supplémentaires rémunérées à 30 % du SMIC
  - 6 heures de nuit rémunérées à 60 % du SMIC

## **17 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **17.1 – OPERATION « ESTRAN » 2014**

Monsieur le Maire rappelle qu'une journée « Estran » est organisée samedi 26 avril prochain par la Communauté de Communes et fait un appel à volontaires pour y participer et intervenir sur Bournonville et La Moulinatte sachant qu'à ce jour, seul Monsieur DURET s'est fait connaître.

### **17.2 – COMMISSION « COMMUNICATION »**

Monsieur CLEMENT informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion de la Commission « Communication » se déroulera le 28 avril prochain à 14 H 00.

Il rappelle également la remise des prix du festival « Photos et Images » le 3 mai à laquelle chacun est invité.

### **17.3 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal devrait, a priori, avoir lieu le 21 mai 2014 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 23 H 40.